

EXTRAIT
Du REGISTRE des ARRETE du MAIRE

Le Maire de MARCILLY LE CHATEL

-Vu les articles L 131 et suivants du Code des Collectivités Locales,

-Vu la demande présentée par l'association des parents d'élèves, association organisant une manifestation contre la fermeture d'une classe à l'école Jean Côte le vendredi 14 février 2025 de 16h à 18h.

-Par mesure de sécurité,

ARRETE :

Article 1 : La circulation et le stationnement seront interdits le vendredi 14 février 2025, de 16 h 00 à 18 h 00 devant l'école Jean Côte, route de Ste Anne à MARCILLY LE CHATEL.

Article 2 : La publicité du présent arrêté sera faite par :

- affichage en Mairie.
- signalisation mise en place par les organisateurs.

Article 3 : La copie du présent arrêté sera transmise à :

Monsieur Le Sous-Préfet de Montbrison.

Monsieur le Chef de la Brigade de Gendarmerie de Boën.

Fait à Marcilly Le Châtel le 11 février 2025

Le Maire
Thierry Gouby



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201345-20250211-2025-014-AI

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/02/2025